



Les contrats des intermittents du spectacle vivant

21 Mars 2019 – 1 journée à Paris - 330 € TTC*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

OBJECTIFS

Appréhender la réglementation des contrats des intermittents du spectacle. Maîtriser les différents aspects liés à la rédaction (mentions obligatoires et conseillées) et la gestion juridique de ces contrats (rémunération, temps de travail).

CONTENU DÉTAILLÉ

Les emplois d'artistes ou de techniciens du spectacle

- L'artiste du spectacle et son statut
- Le technicien du spectacle : situation salariée et problématique liée à la nature des activités de l'employeur
- Listes de fonctions techniques et les définitions
- Les conventions collectives du spectacle vivant et leur application obligatoire à tout artiste et technicien du spectacle

Leur rémunération

- Distinction salaires/honoraires et présomption de salariat
- Forme de la rémunération (cachets ou heures), minimums, périodes d'emploi

Les temps de travail

- Notion de temps de travail effectif (définition, temps de trajet, de déplacement professionnel, d'habillage...)
- Notion de cachet pour les artistes
- Distinction temps plein-temps partiel et prise en compte dans les contrats, risques de requalification
- Les dispositions à connaître : durées quotidiennes, hebdomadaires, travail de nuit, repos quotidien/hebdomadaire
- Définition des heures supplémentaires, rémunération, limites
- Particularités pour les mineurs et emploi d'enfants dans le spectacle

La rédaction des contrats

- Principes généraux : régime des CDD et des CDD d'usage, mentions obligatoires, interdites ou facultatives
- Prise en compte du cadre réglementaire et conventionnel
- Clauses liées au régime de l'intermittence du spectacle, clauses particulières et légalité (abattement, exclusivité, annulation...)
- Points de vigilance pour les techniciens et pour les artistes

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Jean-Louis Patheiron - Directeur de Premier'Acte Conseil*, diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières.



MÉTHODE PEDAGOGIQUE

Les apports théoriques sont illustrés par de nombreux exemples et complétés par une étude de cas concrète. Une large place est laissée aux questions des participants. Chacun repart avec un dossier détaillé sur les réglementations, les modèles de contrats, les jurisprudences.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les droits des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Des réponses à vos questions, précises et fiables
- Des modèles de contrats
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Les contrats des intermittents du spectacle vivant

21 mars 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

I et II

III

IV

V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance

une approche

non

Merci de préciser :

Le statut de votre structure : association

SARL

autre , préciser :

Le nombre de salariés intermittents du spectacle engagés par votre structure : environ

Quelle est votre convention collective :

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

Les droits des intermittents

Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?